

par simple tolérance, à pouver le changement survenu dans la qualité de sa possession.

COMPLAINTE:—La Cour peut prendre connaissance des titres des parties, pour caractériser la possession..... 292

COMPLAINTÉ :—*Vide* ACTION POSSESSOIRE.

COMPTE :—*Vide* REDDITION DE COMPTE.

CONGÉ DÉFAUT :—*Vide* FRAIS.

CONNAISSEMENT :—*Vide* AFFRÈTEMENT.

CONSEILLER :—*Vide Quo warranto*.

CONSENTEMENT :—*Vide* DOL.

CONSTITUTIONNALITÉ :—La section 222 de l'acte de la Législature de Québec, 41 Victoria, chapitre 3 ; n'est pas *ultra vires* 1

CONTRAINTÉ PAR CORPS :—L'emprisonnement d'un défendeur condamné à la contrainte par corps, à défaut par lui de payer le montant du jugement, doit avoir lieu dans le district où réside le défendeur..... 337

“ :—Il n'y a pas lieu à la contrainte par corps, si le détenteur d'un immeuble est condamné à le remettre et à rendre compte des fruits et revenus, parce qu'il n'a pas produit son compte dans les délais fixés par la Cour.. 375

CONVICTION :—*Vide* PROHIBITION.

CORPORATION MUNICIPALE :—Une corporation municipale ayant toléré la réalisation et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer sur un chemin public, dans la municipalité, peut être ensuite privée du droit d'alléguer que cette réalisation n'a pas été autorisée..... 447

CORPORATION :—*Vide* DOMMAGE.

“ :—*Vide* INTÉRÊT.

“ :—MUNICIPALE. *Vide* ABBATTOIRS.

“ :— “ *Vide* PROCÈS-VERBAL.

CORRUPTION :—*Vide* ÉLECTION MUNICIPALE.

COUR CRIMINELLE :—*Vide* JURISDICTION.

COURS D'EAU :—*Vide* PROCÈS-VERBAL.

COUR DES COMMISSAIRES :—Pour la décision sommaire des petites causes établie dans une paroisse dont une partie du territoire a depuis l'établissement de cette Cour, été érigée en ville, cesse d'avoir juridiction dans cette ville.

“ :—Dans une poursuite portée devant cette Cour, la